



HAL
open science

CERJDA - Centre d'études et de recherches juridiques en droit des affaires

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CERJDA - Centre d'études et de recherches juridiques en droit des affaires. 2009, Université des Antilles. hceres-02033507

HAL Id: hceres-02033507

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02033507v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport d'évaluation

Unité de recherche :

Centre d'Etudes et de Recherches Juridiques en Droit
des Affaires (CERJDA)- EA 4096

de l'Université Antilles-Guyane



Juin 2009



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport d'évaluation

Unité de recherche :

Centre d'Etudes et de Recherches Juridiques en Droit
des Affaires (CERJDA)- EA 4096

de l'Université Antilles-Guyane



Le Président
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Juin 2009



Rapport d'évaluation



L'Unité de recherche :

Nom de l'unité : CERJDA

Label demandé : EA

N° si renouvellement : 4096

Nom du directeur : M. Georges VIRASSAMY

Université ou école principale :

Université Antilles-Guyanne

Autres établissements et organismes de rattachement :

Date(s) de la visite :

18 mai 2009



Membres du comité d'évaluation)

Président :

M. Didier PORACCHIA, Université Paul Cézanne (Aix-Marseille)

Experts :

M. Didier LAUSSEL, Université de la Méditerranée (Aix-Marseille 2)

M. Bertrand ROUGE, Université de Pau

M. Bernard GRUNBERG, Université de Reims Champagne-Ardennes

Expert(s) représentant des comités d'évaluation des personnels (CNU, CoNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD.....) :

Observateurs)

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Rostane MEHDI

Mme Catherine SOFER

Représentant de l'université ou école, établissement principal :

M. Maurice BURAC

Représentant(s) des organismes tutelles de l'unité :



Rapport d'évaluation

1 • Présentation succincte de l'unité

Le CREJDA a pour effectif quatre professeurs, quatre maîtres de conférences et douze doctorants. Sur les douze doctorants trois sont allocataires-moniteurs et un est ATER. Seuls ces derniers sont physiquement présents au centre.

En son sein, seuls les professeurs dirigent les thèses, les maîtres de conférences n'étant pas HDR.

Ces dernières années seules deux thèses ont été soutenues (2005/2008).

Le dossier fourni par le centre fait apparaître 7 publiants. Le nombre de publications de ces derniers est de 66.

On notera également qu'en appui à ses thèmes de recherches, le centre publie le colloque concrétisant chacun des sous-thèmes de recherche. Depuis 2000, 8 colloques ont été ainsi publiés.

2 • Déroulement de l'évaluation

Le directeur du centre de recherche nous a accueilli dans les locaux du centre. Il était accompagné par deux enseignements-chercheurs rattachés au centre et par deux doctorants.

Le directeur nous a présenté son centre et ses activités. Nous avons pu ensuite rencontrer individuellement les chercheurs et les doctorants.

3 • Analyse globale de l'unité, de son évolution et de son positionnement local, régional et européen

Le CERJDA est une petite équipe qui a été créée en 2000 à l'initiative de son directeur actuel. Le nombre modeste de chercheurs (8) implique un champ d'activité nécessairement limité. Il n'en reste pas moins qu'à l'initiative de son directeur et grâce à son dynamisme, le CERJDA a réussi à développer un véritable centre physique réunissant une bibliothèque (physique et virtuelle), des locaux à disposition des chercheurs et des doctorants qui travaillent sur des thèses intéressant la politique scientifique du centre. Ces locaux sont tenus ouverts par les doctorants qui acceptent d'assurer une permanence.

Au plan de la recherche, le centre travaille, à l'initiative de son directeur, sur la thématique de l'entreprise envisagée dans son environnement et à travers son rôle en tant qu'acteur de la vie économique. Cette thématique, connue, a permis au CERJDA d'organiser un colloque par an réunissant à la fois les chercheurs du centre et en particulier les jeunes chercheurs qui ont ainsi l'occasion de s'exprimer dans le cadre de cette manifestation importante et des chercheurs reconnus.

On notera également que le directeur est très attentif au fait que les quelques chercheurs du centre réalisent plusieurs publications par an, sans cependant exiger une cohérence scientifique de ces publications.

Connu localement puisque le CERDJA représente la seule équipe de droit privé et des affaires de l'UAG, le centre a une visibilité nationale limitée et n'affiche pas pour l'instant de visibilité internationale. Son directeur a cependant pour volonté d'ouvrir le centre aux relations internationales.



4 • Analyse équipe par équipe et par projet

Une seule équipe de recherche existe au sein du centre qui développe la thématique arrêtée par le directeur du CERJDA. Cette thématique, nous l'avons vu, est l'entreprise, laquelle est envisagée à la fois comme objet d'étude(s), mais aussi comme sujet d'étude(s) à travers ses interactions avec son environnement réglementaire. La qualité du projet ne fait aucun doute même si l'on peut regretter que l'angle saisi soit très général et se confonde donc avec des thèmes de recherches développés par de nombreuses équipes et chercheurs.

La volonté d'acquérir une visibilité nationale explique le choix d'un tel sujet qui aurait cependant pu s'orienter vers une analyse comparée des entreprises et du droit applicable dans l'espace Caraïbe.

5 • Analyse de la vie et de l'unité

– En termes de management :

Le centre est géré et dirigé par un directeur qui n'est pas entouré par un conseil de laboratoire, ce qui apparaît pourtant souhaitable.

– En termes de ressources humaines :

Le développement du laboratoire mériterait un renforcement en terme de ressources humaines et en particulier en nombre d'enseignements chercheurs.

– En termes de communication :

Le centre assure la publication d'un colloque annuel.

6 • Conclusions

– Points forts :

Un directeur animé par une réelle volonté de créer un centre de recherche et qui y consacre toute son énergie.

– Points à améliorer :

Une gouvernance qui pourrait s'ouvrir. Des thèmes de recherches qui pourraient opportunément intégrer des éléments de droit comparé des espaces régionaux.

– Recommandations :

Du fait du développement du centre il serait aujourd'hui opportun qu'il puisse se rapprocher d'autres centres de recherche travaillant sur des thématiques proches de celles développées par le centre. Cela est très important pour que la recherche prenne une envergure nationale et internationale.

Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
B	B	C	B	B



Le Président de l'Université des
Antilles et de la Guyane

à

Monsieur Jean-François DHAINAUT
Président de l'AERES
AERES
20, rue de Vivienne
75 002 PARIS

Pointe-à-Pitre, le 11 septembre 2009

*Objet : Réponses au rapport du comité d'évaluation 2009
CERJDA*

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint la réponse à l'évaluation du Centre d'Etudes et de Recherches Juridiques en Droit des Affaires.

Je n'ai pas d'observation particulière à formuler quant au courrier de Monsieur le Professeur Georges VIRASSAMY, Directeur de cette Unité de Recherche.

Je vous prie de croire, monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées et les meilleures.



Pascal SAFFACHE

UNIVERSITE DES ANTILLES ET DE LA GUYANE

FACULTE DE DROIT ET D'ECONOMIE DE LA MARTINIQUE

***CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES JURIDIQUES
EN DROIT DES AFFAIRES (EA 4096)***



LE DIRECTEUR

GV/05/09

Observations en réponse au rapport d'évaluation du CERJDA par l'AERES

Le Directeur du CERJDA et les membres du Centre ont pris note des observations de l'équipe d'évaluation de l'AERES. Ils entendent apporter quelques précisions sur les points suivants du rapport.

1. - Sur la taille du CERJDA

Le rapport relève que le CERJDA est une petite équipe, avec un nombre modeste de chercheurs (huit) et considère qu'il serait bon de le renforcer en terme de ressources humaines, et en particulier en nombre d'enseignants-chercheurs (Rapport, p. 4 et 5).

S'agissant du renforcement des ressources humaines, il importe de distinguer selon les catégories de personnel.

Le renforcement en ce qui concerne le personnel administratif ne dépend pas du CERJDA ou de son Directeur, mais de la politique de l'Etablissement. Il est certain qu'un personnel administratif permettrait un fonctionnement plus efficace du Centre et dispenserait les chercheurs du lourd travail administratif. Mais l'Etablissement a-t-il les moyens de mettre un personnel à la disposition du centre ?

Pour ce qui est du personnel enseignants-chercheurs, il est clair qu'il y a sur ce point davantage d'opportunités. Mais en réalité, tout dépend de ce que l'on souhaite réellement :

- Ou bien on peut vouloir faire de l'affichage et intégrer tous les enseignants-chercheurs de la discipline, sans se préoccuper de la volonté réelle de recherche des intéressés. Dans ces conditions, le CERDA pourrait facilement afficher pratiquement dix enseignants-chercheurs de plus.

- Ou bien on veut mener une véritable politique de recherche avec des résultats en terme de publications et dans ce cas nous préférons ne compter parmi nous que ceux qui entendent réellement participer aux travaux et publier.

Il est clair qu'il serait à la fois plus agréable et efficace en terme de politique d'Etablissement que l'on puisse allier tant le nombre que les résultats. C'est dans cette voie que le CERJDA et son Directeur souhaitent se diriger. Mais nous entrons là dans le domaine de la liberté des enseignants-chercheurs et de la politique d'incitation que pourrait et devrait mettre en œuvre l'Etablissement.

2. - Sur l'objet de la recherche du CERJDA

Tout en soulignant l'intérêt de la recherche menée par le CERJDA, qui est axée sur l'entreprise dans son double aspect d'objet et de sujet, le rapport indique qu'il serait souhaitable d'intégrer des éléments de droit comparé des espaces régionaux (Rapport, p. 5).

Cette observation nous paraît parfaitement bien venue, car la recherche internationale est aussi une préoccupation à terme du CERJDA. Seulement, on ne peut passer sous silence l'aspect majeur que constitue la question financière. A l'heure où les collectivités locales ont décidé de mesurer voire de réduire leurs concours financiers à l'Etablissement, cette question devient encore plus préoccupante que par le passé.

3. - Sur la gouvernance

Le rapport indique que le centre est géré par un Directeur qui n'est pas entouré par un conseil de laboratoire et recommande, au titre des points à améliorer, d'ouvrir la gouvernance (Rapport, p. 5).

Il est pris note de cette observation, tout en indiquant que la taille du centre (en nombre d'enseignants-chercheurs), soulignée par le rapport, est de ce point de vue une chance, puisqu'elle permet des contacts fréquents et informels qui permettent de déterminer notre politique. De même, c'est très largement à l'initiative des doctorants que la politique d'achat documentaire annuelle du CERJDA est menée...

Mais s'il faut installer formellement un conseil de laboratoire, le Directeur du Centre n'y voit aucune difficulté.

4. - Sur le rapprochement avec d'autres centres nationaux et internationaux

C'est là une ambition majeure du CERJDA. Mais il importe de souligner que le CERJDA a défini une stratégie de rapprochement qui consiste à se bâtir préalablement une réputation scientifique à partir de ses travaux. Une fois cela fait et nous pouvons considérer que le nombre de nos publications collectives (huit ouvrages parus et le 9e sous presse) nous a permis d'ores et déjà permis d'atteindre cet objectif, nous nous

porterons candidat au rapprochement avec certains centres nationaux et internationaux. Nous pensons en particulier au Groupement de recherches en droit économique francophone (CNRS-GDR 2327), qui rassemble sept centres de recherches de plusieurs universités sous la direction de Monsieur le Doyen Yves CHAPUT.

Reste qu'il ne faudra pas, sur ce point également, négliger la question financière.

En conclusion, tout en relevant l'intérêt et l'objectivité du rapport d'évaluation de l'équipe de l'AERES, le Directeur du CERJDA et ses membres regrettent qu'un aspect essentiel à leurs yeux n'ait pas été relevé : la qualité et l'originalité de la recherche développée par le CERDA, soulignées par les Collègues qui ont bien voulu faire un compte rendu de nos ouvrages (Cf. en dernier lieu le compte rendu de Monsieur le Recteur Jacques BEGUIN à la Semaine juridique, n° 22 du 27 mai 2009 sur l'ouvrage *Entreprise et patriotisme économique*).

En effet, à partir de l'entreprise comme objet et sujet, le CERJDA a publié depuis neuf ans des ouvrages (huit et le 9e est sous presse), fruits de son colloque annuel, portant sur des questions essentielles qui font l'actualité nationale et l'objet de textes nouveaux. On citera par exemple :

- L'entreprise confrontée aux risques naturels (Vol. 7).
- Entreprise et patriotisme économique (Vol. 8).
- La notation d'entreprises (Vol. 9, sous presse).

Quels centres de recherches au niveau national ont publié des travaux sur ces points capitaux pour l'économie française, alors pourtant qu'ils disposent ou devraient disposer de moyens humains et financiers dont le CERJDA est dépourvu ? Combien de centres au niveau national assurent un colloque annuel de qualité, assorti d'une publication ?

En dépit de sa taille, du nombre de ses enseignants-chercheurs et du travail considérable que cela représente, le CERJDA y parvient lui, ce qu'avait souligné le CNE lors de la précédente évaluation.

Peut-être sommes nous confrontés à un problème de visibilité au niveau national, dû au choix de notre éditeur. Mais si chacun pourrait trouver utile et prestigieux de publier chez certains éditeurs tels que LGDJ, Economica...qui assurent effectivement une meilleure diffusion et donc une plus large visibilité de la production scientifique des centres de recherches, se pose alors de nouveau la question financière. Le coût de la publication chez ces éditeurs est tout simplement prohibitif.

Quoi qu'il en soit, nous sommes heureux de cette évaluation et du regard porté sur notre action scientifique.

Georges VIRASSAMY

Professeur Agrégé des Facultés de droit

Président honoraire de l'Université

Directeur du CERJDA

Campus Universitaire de Schoelcher, BP 7209

97275 SCHOELCHER Cedex

Tel : 0596 72 73 72 - Fax : 0596 72 73 73